

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI
FILOZOFICKÁ FAKULTA

Katedra romanistiky

Immigration et intégration des immigrés en France
Immigration and Integration of Foreigners in France

(Bakalárska práca)

Autor: Lucia Jančulová

Vedúci bakalárskej práce: Mgr. Jarmila Beková, Ph.D.

Olomouc 2015

Immigration et intégration des immigrés en France

Bakalárska práca

Študijní program: Francouzská filologie a anglická filologie

Vedúci bakalárskej práce: Mgr. Jarmila Beková, Ph.D.

Autor : Lucia Jančulová

Olomouc 2015

Prehlásenie

Čestne prehlasujem, že som bakalársku prácu vypracovala samostatne pod odborným dohľadom vedúceho bakalárskej diplomovej práce a uviedla som všetky použité podklady a literatúru.

V Olomouci dňa

Podpis

Ďakujem svojej školiteľke Mgr. Jarmile Bekovej, Ph.D. za cenné rady a podnety,
ktoré mi poskytovala počas tvorby bakalárskej práce.

Table de matières

1 INTRODUCTION	7
2 Immigration en France	9
2.1 Définition de l'immigration	9
2.2 Histoire de l'immigration en France	9
2.2.1 La première vague d'immigration	10
2.2.2 La deuxième vague d'immigration.....	11
2.2.3 Les Trentes Glorieuses	12
2.2.4 L'immigration depuis 1974 à nos jours.....	13
2.3 Les aspects d'immigration en France.....	15
2.3.1 Les causes d'immigration.....	15
2.3.2 Les conséquences d'immigration	16
2.4 La structure des immigrés	17
2.5 La politique d'immigration en France.....	19
3 Intégration des immigrés.....	22
3.1 La politique d'intégration.....	22
3.2 L'acquisition de la nationalité française	26
3.3 Les titres de séjour	27
3.4 Intégration linguistique des immigrés.....	28
3.4.1 Concept de « français langue d'intégration » (FLI)	29
3.4.2 L'apprentissage du français par l'OFII	30
3.5 Insertion économique et culturelle et des immigrés.....	33
3.5.1 Insertion professionnelle	34
3.5.2 Insertion culturelle.....	34
4 Questionnaire	36
4.1.2 Les questions posées	36
4.1.3 Identification des répondants.....	37

4.1.4 Les aspects d'immigration des répondants.....	38
4.1.5 Après l'arrivée en France	41
4.1.6 La langue française.....	41
4.1.7 Conclusion de questionnaire.....	43
5 CONCLUSION	44
6 RÉSUMÉ	46
7 BIBLIOGRAPHIE	47
8 TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	53
9 TABLE DES FIGURES.....	54
10 ANNOTATION	55
11 ANNEXES	57

1 INTRODUCTION

L'immigration est actuellement un phénomène très discuté pas seulement en France, mais aussi dans les autres pays et c'est un phénomène qui a beaucoup contribué à la croissance du commerce, l'émergence de nouvelles communautés et le développement global. Le nombre d'immigrés augmente et les États doivent se consacrer de plus en plus à la politique d'immigration et d'intégration. La France est l'un des pays les plus avancés et attire les immigrés depuis plusieurs siècles. La vision de la démocratie et de la société fondée sur l'égalité et la liberté qui n'est pas présent dans le pays d'origine des immigrés est généralement la principale raison.

Au fil des ans, la politique d'immigration et d'intégration s'est transformée énormément. Le sujet de la politique d'immigration est de définir les conditions de séjour dans le pays d'accueil et le sujet de la politique d'intégration est l'adaptation rapide des immigrés et l'aide facilitant leur intégration économique, sociale et culturelle dans une nouvelle société.

Le but principal de ce mémoire est d'expliquer la problématique d'immigration et d'intégration des personnes immigrées en France. Notre objectif clé est de décrire les tendances historiques d'immigration en France et les politiques d'immigration et d'intégration et de découvrir par un petit questionnaire les aspects d'immigration de répondants et s'ils sont bien intégrés dans la société française en ce qui concerne l'utilisation de la langue française.

Le mémoire est composé de trois parties principales. La première définit les termes de base et discute l'histoire de l'immigration en France et ses aspects comme les causes et les conséquences, la structure des immigrés et la politique d'immigration en France. La deuxième partie traite la politique de l'intégration des personnes immigrées, leur insertion et assimilation dans la société du point de vue économique, culturelle et linguistique, l'acquisition de la nationalité française et les types de séjour. La troisième partie est un petit questionnaire remplis par les immigrés vivant en France, pour avoir une vue globale sur les problèmes de ces personnes étrangères en matière d'intégration dans la société française.

En ce qui concerne la littérature, on a utilisé diverses sources d'informations, comme les monographies et les articles scientifiques écrits par des historiens, des chercheurs et des spécialistes de l'immigration. On a également consulté le site officiel de l'Institut national de la statistique et des études économiques et divers documents législatifs de la République française. Grâce à la longue histoire d'immigration et à l'actualité de ce thème les ressources étaient suffisantes.

2 Immigration en France

2.1 Définition de l'immigration

Le terme migration vient du mot latin *migratio* et signifie « le déplacement des personnes, des groupes ou des grands groupes de la population dans l'espace géographique et social lié au changement temporaire ou permanent de résidence. »¹ L'immigration est un type de migration ce qui signifie un processus d'installation des personnes ayant une autre nationalité dans un pays étranger. En France on appelle ces personnes des immigrés.

2.2 Histoire de l'immigration en France

« La France, à la différence de ses voisins, est un vieux pays d'immigration »², explique le démographe François Héran. « À de rares interruptions près, comme la crise des années 1930 ou le choc de 1974, elle accueille des migrants depuis le milieu du XIXe siècle. »³ il continue. Les premiers immigrés comme les Celtes et Germains arrivaient en France beaucoup plus tôt, mais la France devient un vrai pays d'immigration seulement vers la fin du XIXe siècle.

La première raison pour laquelle on a commencé à percevoir des étrangers différemment apparaît à l'époque de la Révolution Française de 1789. Elle définit la notion de l'identité nationale pour la première fois. Avant on reconnaissait l'immigration comme le déplacement de la population, parce que les frontières des pays européens n'étaient pas définies avec précision. Alors, sans frontières on a parlé seulement d'une migration de personnes et pour être étranger il suffisait de venir d'une ville ou d'un village éloigné. Considérer des personnes comme

¹ Jan Jandourek. *Sociologický slovník*. Praha : Portál, 2001. p. 159.

² François Héran. *Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française*. Paris : éd. du Seuil, 2007. p. 32.

³ François Héran. *Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française*. Paris : éd. du Seuil, 2007. p. 32.

étrangères dépendait du lieu de résidence et non de leur nationalité. Après la définition des frontières on a commencé à faire la distinction entre les immigrés et les étrangers. Selon la définition donnée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), « un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. »⁴ et « un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). »⁵

Du point de vue historique il est possible de diviser les grandes vagues d'immigration en France en trois périodes distinctes : la première vague d'immigration, la deuxième vague d'immigration et la troisième vague souvent appelée les Trente glorieuses.

2.2.1 La première vague d'immigration

La fin du XIXe siècle est considérée comme le début de la première vague d'immigration en France. La raison principale est la révolution industrielle en 1851. La fécondité des familles françaises a déjà baissé et les paysans ne sont pas prêts pour s'intégrer dans les grandes villes. Des nouvelles techniques de fabrication et l'expansion économique nécessitent plus de main-d'œuvres qualifiées. Donc, les immigrés venaient uniquement des pays frontaliers. La communauté la plus considérable de travailleurs étrangers dans les usines est celle des Belges, mais peu à peu les travailleurs Italiens suppléent les Belges. Ces étrangers s'installent principalement en région parisienne et ils sont bien dans leur nouvelle maison. Paris devient très cosmopolite et tous les pays d'Europe y sont représentés.

⁴ « Immigré » *Définitions et méthodes*. INSEE. 2015. [en ligne], [consulté le 7 janvier 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>.

⁵ « Étranger » *Définitions et méthodes*. INSEE. 2015. [en ligne], [consulté le 7 janvier 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etranger.htm>.

Sous la période de la Troisième République Française qui a été proclamée le 4 septembre 1870, l'immigration devient un sujet majeur à débats politiques et publics, surtout après la Première Guerre mondiale, quand la politique d'immigration volontariste commence et qu'il y a un afflux massif et rapide des immigrés.⁶

2.2.2 La deuxième vague d'immigration

La deuxième vague d'immigration est caractérisée par la période allant de la fin de la Première Guerre mondiale au commencement de la seconde. Pendant la Première Guerre mondiale les hommes venus des colonies françaises sont mobilisés pour combattre pour la France. Ce sont des bataillons d'Afrique du Nord et du Sénégal. La France aussi devient la terre d'accueil pour une autre partie des immigrés des pays non frontaliers. Principalement des réfugiés politiques comme des Arméniens, Juifs, Italiens, Allemands, Espagnols, Roumains, Russes et surtout les Polonais arrivent. Après les Italiens, les Polonais deviennent la deuxième communauté en ce qui concerne le nombre d'étrangers. Les pertes humaines et la reconstruction expliquent le nouveau besoin de main-d'œuvre.

Les Italiens reprennent l'immigration vers la France. Ils viennent à Paris pour travailler dans les bâtiments, pour détruire des fortifications et pour créer des nouvelles lignes de métro. Jusqu'en 1917 une simple déclaration à la mairie de leur résidence suffisait aux étrangers pour s'établir en France et y exercer une profession, mais en 1917 un décret institue pour la première fois une carte de séjour pour documenter la résidence des immigrés. En 1924 la Société générale d'immigration est fondée, mais pour la région parisienne cette société est presque inutile.

⁶ NOIRIEL, Gérard. « Une histoire du modèle français d'immigration. » *Regards croisés sur l'économie*. p. 32. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-regardscroises-sur-l-economie-2010-2-page-32.htm>.

En 1931 le nombre d'immigrés est près de trois millions et constitue 6,6 % de la population totale de la France.⁷ Mais dès 1931, avec la venue de la grande crise économique mondiale, l'État contrôle les frontières et adopte une attitude plus ou moins hostile envers les étrangers. Il était important de définir les règles pour entrer dans le pays et d'indiquer les principes cruciaux de la politique d'immigration. « Cette politique de l'immigration reposait sur trois principes : une sélection des immigrants, une assimilation, la mise en place d'un organe directeur »⁸ La xénophobie et l'antisémitisme se développent, alors la lutte électorale de 1936 va favoriser l'intégration des immigrés.

Avec l'arrivée du régime de Vichy en 1940, la politique des étrangers change à nouveau. Le gouvernement prend les mesures contre les populations immigrées et selon Schor « les théoriciens recommandaient d'introduire des immigrés qui, par leur éducation, leurs origines culturelles et nationales possédaient un idéal commun avec celui des Français. »⁹ En 1945 le premier document de la politique de l'immigration est apparu. L'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers spécifie les conditions des immigrés.

2.2.3 Les Trentes Glorieuses

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la troisième grande vague d'immigration prend place. Cette période est marquée par la reconstruction nationale et c'est alors, encore une fois, un besoin de main-d'œuvre qui pousse la France à ouvrir ses frontières. Cette vague d'immigration souvent appelée Trente glorieuses désigne la période de forte croissance économique et elle est caractérisée par une immigration de regroupement familial. Le nouveau cycle d'arrivés est stimulé par les besoins vitaux et les réunions de famille.

⁷ « Histoire de l'immigration. » *Fiches thématiques*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>.

⁸ Ralph Schor, « La gestion de l'immigration sous la III^{ème} République », *Cahiers de l'Urmis*, 1999. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : <http://urmis.revues.org/335>.

⁹Ralph Schor, « La gestion de l'immigration sous la III^{ème} République », *Cahiers de l'Urmis*, 1999. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : <http://urmis.revues.org/335>.

Une autre partie des immigrés vient après la décolonisation des colonies françaises et après la fin de la guerre d'Algérie, en 1962. La plupart des immigrés venaient du Maghreb.¹⁰ La France accueille alors des Algériens, des Marocains, des Portugais et des Tunisiens, et aujourd'hui, les gens de cette région continuent à dominer la population immigrée en France. Au début des années 1970, le gouvernement décide de fermer des frontières car la croissance économique est terminée et le chômage augmente considérablement.

2.2.4 L'immigration depuis 1974 à nos jours

L'année 1974 marque la fin des Trente Glorieuses. Le nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing est élu. La politique de ce dernier se caractérise par l'arrêt des nouvelles immigrations, sauf les regroupements familiaux qui forment désormais la plus grande partie de l'immigration et par l'encouragement à des retours volontaires des immigrés dans leur pays d'origine. Sous l'effet de ces restrictions, les flux migratoires se stabilisent mais en revanche, ils sont transformés. Les jeunes célibataires venus du Maghreb pour travailler dans les usines dans les années 1970 sont substitués peu à peu des femmes et des enfants accueillis dans le cadre des regroupements familiaux. Selon une étude publiée par l'INSEE : « Au fil du temps, les raisons de migration ont changé et, depuis 1974, elles ont essentiellement trait à des motifs familiaux. »¹¹ Les pays d'origine des immigrés se modifient aussi et les immigrés viennent de l'Afrique subsaharienne et d'Asie du sud-est.

L'unicité de la France réside dans cette longue histoire. Au fil des décennies, elle a créé des deuxièmes, des troisièmes et des quatrièmes générations qui ont diversifié l'origine des Français. En 2008, selon l'INSEE, les immigrés (5,3 millions) et les descendants directs d'immigrés (6,7 millions)

¹⁰ « Histoire de l'immigration. » *Fiches thématiques*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>.

¹¹ *Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail*. INSEE. 2009. [en ligne], [consulté le 24 février 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1262.

sont au nombre de 12 millions, soit 19 % de la population dont 5,4 millions d'origine européenne et 3,6 millions d'origine maghrébine.¹²

¹² *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. INSEE. 2012. [en ligne], [consulté le 24 février 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf.

2.3 Les aspects d'immigration en France

2.3.1 Les causes d'immigration

On observe différentes raisons pour lesquelles les gens immigrer. On peut distinguer quatre grands types de motifs d'immigration en France. Le premier c'est l'immigration économique y compris toutes les raisons relatives à l'emploi, l'amélioration de l'emploi ou le chômage.

L'immigration économique était la principale cause d'immigration autrefois. Du milieu du XIXe siècle jusqu'aux années 1970, la France était dans le besoin de main-d'œuvre à cause de la faible natalité et de la guerre mais aujourd'hui on observe une baisse notable des entrées pour motifs économiques. À partir de 1974, avec la décision de surprendre l'immigration, les motifs familiaux mais surtout les études et les causes politiques prennent une place dominante.¹³

La deuxième raison de l'immigration est alors la raison sociale, c'est-à-dire le mouvement des gens pour augmenter la qualité de leur vie ou pour rejoindre leur famille. Ce motif familial signifie que des personnes viennent en France pour y vivre avec leurs proches ou pour rejoindre des membres de la famille possédant déjà la nationalité française. Un autre type de motif d'immigration au cours des années 2000 est le motif étudiant. Le désir de résidence en France est alors motivé par les études, principalement les études universitaires. La France est en 2012 le quatrième pays d'accueil des étudiants étrangers dans le monde. Le dernier grand type de motif est le motif humanitaire ou politique. Il s'agit des réfugiés qui demandent un asile politique en France, des apatrides et étrangers malades.

Quand on parle des raisons par lesquelles les immigrés sont motivés, on doit mentionner les facteurs d'attraction et les facteurs de répulsion. Les facteurs de répulsion (push factors) sont les facteurs qui poussent

¹³ « Histoire de l'immigration. » *Fiches thématiques*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>.

les immigrés à quitter un lieu donné, comme la pauvreté, la guerre, l'inondation, la sécheresse, les mauvaises récoltes, la criminalité ou le chômage. Les facteurs d'attraction (pull factors) sont les facteurs qui attirent les immigrés vers le pays de destination comme les meilleurs services, la stabilité politique ou l'atmosphère plus calme.

2.3.2 Les conséquences d'immigration

Les impacts d'immigration sont généralement divisés en deux groupes : les impacts positifs et les impacts négatifs. On observe plusieurs effets négatifs, car l'immigration est le plus souvent présentée comme une source de problèmes. Parmi ces problèmes, on peut voir la situation sur le marché du travail où les immigrés sont en compétition avec des natifs. Ce sujet revient régulièrement, à chaque période de difficultés économiques. Avec la crise des années 1930, l'immigration est très mal perçue par une partie de la population française et cela donne lieu à la xénophobie et au racisme. Une forte concentration des immigrés ayant un statut social inférieur peut aussi contribuer à une augmentation de la criminalité et de la délinquance des jeunes. Un autre problème peut être la barrière linguistique, les tensions ethniques ou la pression sur le logement et les services sociaux.

Mais l'immigration est aussi un apport pour l'état dans de nombreux domaines de la vie : la culture, le sport, la politique. Les immigrés souvent apportent l'énergie et l'innovation. Parmi les effets positifs d'immigration, peut être mentionnée l'augmentation de la population du pays de destination. Aujourd'hui, la natalité dans la plupart des pays européens a baissé et l'immigration aide à augmenter la proportion de la population active car la plupart des immigrés sont d'âge moyen et prêts à travailler. D'ailleurs, souvent les immigrés sont hautement qualifiés.

Un autre impact positif, c'est le développement économique du pays d'origine étant donné que les immigrés rapatrient une partie significative de l'argent à leur famille et à leurs proches. Le pays d'accueil est enrichi par la diversité culturelle, l'immigration apporte de la vitalité, de la souplesse et du

dynamisme à la culture. L'immigration a contribué à la création de la vraie société multiculturelle et la France est devenue une mosaïque sociale et culturelle.

Il est clair que l'immigration a des avantages et des inconvénients. Elle peut être économiquement favorable pour le pays d'origine et aussi pour le pays d'accueil. L'immigration peut aussi contribuer à un rapprochement des peuples de différentes cultures, mais seulement si leurs droits sont protégés correctement. Nous voyons que d'un côté l'immigration peut créer des opportunités pour un échange de connaissances en terme de santé et aussi des valeurs culturelles, mais elle peut aussi conduire à un déséquilibre de la richesse naturelle et des ressources humaines.

2.4 La structure des immigrés

Début 2013, la France comptait 5,8 millions d'immigrés, soit 8,8% de la population, selon les chiffres publiés par l'INSEE. La France se classe au sixième rang mondial, derrière les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, le Canada mais elle devance en revanche le Royaume-Uni et l'Espagne. La France est également l'un des pays de l'Union Européenne qui compte proportionnellement le plus de personnes issues de l'immigration parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans avec 13,1 % d'immigrés et 13,5 % d'enfants d'au moins un immigré, soit un total de 26,6 %. ¹⁴

¹⁴ *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012. Population immigrée. Âge et vieillissement.* INSEE. [en ligne], [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf. p. 109.

Figure 1 : La répartition des immigrés selon l'âge et le pays d'origine

	Effectifs en milliers	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
en %									
En 2008									
Immigrés	5 340	5	9	17	20	18	15	16	100
Europe	2 030	5	6	10	16	18	19	27	100
Espagne	260	1	2	4	8	20	19	45	100
Italie	320	1	2	4	6	14	21	53	100
Portugal	580	3	4	8	24	25	22	14	100
Autres pays de l'UE27	650	7	8	14	17	16	16	22	100
Autres pays d'Europe	220	12	12	17	17	13	13	15	100
Afrique	2 265	4	10	20	22	18	14	11	100
Algérie	710	4	7	17	22	16	16	18	100
Maroc	650	3	10	21	21	19	16	10	100
Tunisie	235	2	7	17	18	22	18	16	100
Autres pays d'Afrique	670	6	14	25	25	18	8	4	100
Asie	755	5	11	24	24	18	11	7	100
Turquie	240	4	11	29	25	14	11	5	100
Cambodge, Laos, Vietnam	160	5	5	15	22	24	15	13	100
Autres pays d'Asie	355	6	15	26	23	17	8	5	100
Amérique, Océanie	280	11	16	23	21	16	9	5	100
Non immigrés	58 620	20	13	12	14	13	12	17	100
Ensemble	63 960	18	13	13	14	14	12	17	100
En 1999									
Immigrés	4 390	5	9	17	20	19	13	17	100
Ensemble	60 190	19	13	15	15	14	9	16	100

Source : INSEE¹⁵

L'immigration d'origine européenne est majoritairement portugaise, britannique, espagnole, italienne ou allemande.¹⁶ Ces cinq pays représentent 57% des entrées pour l'Europe et pas moins d'un quart de toutes les entrées. Quant aux immigrés Africains, ils viennent pour moitié des pays du Maghreb. Selon l'INSEE, un immigré sur deux est né en Europe et un sur trois en Afrique. Entre 2009 et 2012, le nombre d'Européens qui entrent en France augmente nettement, tandis que le nombre d'immigrés d'origine africaine n'augmente que de très peu.¹⁷

¹⁵ *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012. Population immigrée. Âge et vieillissement.* INSEE. [en ligne], [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf. p. 109.

¹⁶ « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne. » INSEE. 2014. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1524.

¹⁷ « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne. » INSEE. 2014. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1524.

Début 2012, l'âge moyen des immigrés vivant en France est de 45 ans, contre 40 ans pour l'ensemble de la population résidant en France. Les nouveaux immigrés arrivés en 2012 sont bien plus jeunes puisque leur âge moyen est de 28 ans ; la moitié d'entre eux sont âgés de 19 à 36 ans à leur arrivée. Les hommes et les femmes immigrés ont à peu près les mêmes âges lors de leur entrée en France.¹⁸

2.5 La politique d'immigration en France

L'immigration n'est pas un phénomène nouveau, mais elle fait la partie de la politique seulement de 1945. L'objectif des politiques de maîtrise des flux migratoires est bien de rendre les frontières plus hermétiques. Jusqu'en 1917, une simple déclaration à la mairie de leur résidence suffisait aux étrangers pour s'établir en France et y exercer une profession. Le 2 novembre 1945, quand l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers est apparue, le statut des étrangers en France est établi dans le souci de mieux gérer l'immigration et de mieux respecter le droit des gens. Trois cartes de séjour sont instaurées, l'immigration des familles est favorisée et l'accès à la nationalité est libéralisé par une autre ordonnance du 18 octobre 1945.

En 1974, avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, la politique d'immigration devient plus stricte et les frontières sont presque fermées. Le gouvernement précise les orientations en matière d'insertion des immigrés. L'accent est mis sur les problèmes d'accueil et de logement, d'alphabétisation, de formation professionnelle et de promotion culturelle des immigrés. Les premiers dispositifs d'aide au retour sont apparus en France.

Depuis l'arrêt de 1974, les seules entrées sont le fait du regroupement familial et des réfugiés. En 1977, la politique de retour est apparue. Le ministre Lionel Stoléro lance la première prime de 10 000 francs : une aide au retour volontaire, qui sera connue sous le nom de « million Stoléro » mais qui n'apportera pas le résultat attendu. Après l'élection, en 1981, du candidat de

¹⁸ « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne. » INSEE. 2014. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1524.

gauche, François Mitterrand, le gouvernement supprime la prime d'aide au retour. Aujourd'hui l'office français de l'immigration et de l'intégration créé en mars 2009, à la suite de la fusion de plusieurs agences nationales françaises, propose à nouveau des aides au retour et des aides à la réinsertion dans le pays d'origine.

Pour réduire le nombre de travailleurs immigrés en France, la loi 80-9 du 10 janvier 1980, dite « loi Bonnet » relative à la prévention de l'immigration clandestine, modifie, pour la première fois, l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Elle rend plus strictes les conditions d'entrée sur le territoire et elle fait de l'entrée ou du séjour irrégulier un motif d'expulsion au même titre que la menace pour l'ordre public. Cette loi a été très controversée et elle a provoqué plusieurs grèves contre les expulsions de travailleurs immigrés.

En 1985, l'accord Schengen effectué entre les pays du Benelux, l'Allemagne et la France, a supprimé les frontières et la libre circulation des personnes est alors permise.

En 1986, la loi Pasqua vient au pouvoir et il y a une autre modification de l'Ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Il s'agit du code de la nationalité. Cette modification vise à « supprimer l'acquisition sans formalités de la nationalité française, à l'âge de la majorité, par les personnes nées en France de parents étrangers ».¹⁹

En 1993, la seconde loi « Pasqua » modifie l'ordonnance du 2 novembre 1945 et la réforme des conditions d'accès à la nationalité française est adoptée. Les principales mesures du projet de loi abandonné en 1986 sont reprises, revenant notamment sur l'automaticité de l'accès à la nationalité française des enfants étrangers nés en France. Cette disposition déclarative a été supprimée par la loi Guigou relative à la nationalité du 16 mars 1998. La modification est notamment l'obligation aux mineurs nés en France et de parents étrangers, de faire une demande officielle, entre 16 et 21 ans, afin d'obtenir la nationalité

¹⁹ STORA, Benjamin, TEMIME, Émile. *Immigrances, L'immigration en France au XXe Siècle*. Paris : Hachette Littératures, 2007. p.176.

française. De plus, la loi crée un titre d'identité républicaine qui permet à ces mineurs de voyager librement dans l'espace Schengen.

Après, une période de calme suivi jusqu'en 2003 lorsque Nicolas Sarkozy présente son projet relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. La loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, promulguée le 26 novembre 2003, apporte plusieurs modifications de l'ordonnance en encourageant l'immigration à des fins professionnelles et en limitant l'immigration pour motif familial aujourd'hui dominante. Cette "nouvelle politique de l'immigration" suscite la controverse et provoque beaucoup de débats législatifs. Dans son projet il présente déjà le modèle d'immigration choisit qui sera officiellement instauré en 2006.²⁰

La durée de rétention des étrangers en situation irrégulière est allongée, un fichier d'empreintes digitales pour les demandeurs de visas non ressortissants de l'Union européenne est mis en place, les conditions d'obtention des titres de séjour sont durcies, les attestations d'accueil sont contrôlées de manière plus stricte et les peines sont alourdies.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 étant pendant longtemps le seul document législatif d'immigration est remplacé, en 2005, par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dit CESDA, regroupant les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des étrangers.

²⁰ « Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012. Population immigrée. Âge et vieillissement. » *Fiches Thématiques*. INSEE. 2012. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur: http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf.

3 Intégration des immigrés

3.1 La politique d'intégration

L'intégration est un terme polysémique et décrit les modes d'attachement des membres à un groupe ou à une société ou l'acceptation des normes et des valeurs d'une communauté. L'intégration est ainsi comprise comme la recherche d'un consensus entre les différentes cultures dans le cadre public. Selon Prost, elle peut aussi signifier la possibilité offerte aux immigrés, et à leur descendance, de bénéficier des mêmes avantages économiques et sociaux que les autres ressortissants.²¹

Le but de la politique d'intégration est l'insertion des immigrés dans la société d'accueil. On distingue les trois modèles de base d'intégration : assimilationniste, multiculturaliste et communautariste. La France est souvent considérée comme un prototype du modèle assimilationniste. Ce modèle suppose que les immigrés prennent les habitudes, la langue et les valeurs de la société d'accueil sans appartenant à des minorités. Dans le concept français cela veut dire être partie de la nation « une et indivisible ».

Tandis que le modèle assimilationniste comprend les immigrés en tant qu'individus, d'être intégrés dans la nation, le modèle multiculturaliste les considère plutôt comme des groupes individuels, des communautés qui vivent en harmonie avec la société d'accueil. Mais dans les dernières années les différences entre ces deux modèles disparaissent. La politique d'intégration de la France recule du principe de la répression de l'ethnicité. Cette convergence des politiques d'intégration vers le mi-chemin entre le modèle assimilationniste et le modèle multiculturaliste se caractérise aussi par un changement de point de vue sur les immigrés. En France le point de vue traditionnel individualiste se transforme en point de vue plutôt multiculturaliste et les immigrés sont considérés comme faisant partie d'un certain groupe ethnique.

²¹ Prost, Yannick. « L'intégration des immigrés en France. » [en ligne], [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-etudes-2009-5-page-617.htm>.

La politique d'intégration de la France est strictement liée à l'idée de l'état-nation. Ce concept est présent dans la vie politique française depuis la Révolution française. La France a longtemps eu un problème pour admettre qu'elle devenait un pays d'immigration.²² Cela a eu un impact sur la politique d'intégration qui, jusqu'aux années 1980, n'était pas le centre d'attention. Comme nous l'avons déjà mentionné, la politique d'intégration de la France est fondée sur le modèle assimilationniste, cela veut dire que les immigrés devaient accepter les valeurs françaises, les coutumes, les règles et bien sûr, la langue française. Cette politique a été caractéristique pour la période de la Troisième République. Mais ce type de politique d'intégration était assez strict et n'était pas maintenable. Une partie des immigrés n'avait pas de problèmes avec cette assimilation, mais certains voulaient préserver leurs cultures et enrichir la culture française par leur propre culture. Le modèle d'assimilation en France a été retenu comme le concept de base politique d'intégration jusqu'au début des années 1980. Puis on observe une variation mineure vers le multiculturalisme, mais ce changement a été plus théorique que pratique.

À la fin des années quatre-vingt du XXe siècle, les deux institutions importantes sont formées : *Haut conseil à l'intégration* et *Comité interministériel à l'intégration*. En 1990, le Comité a formulé une nouvelle conception de la politique d'intégration qui restait au cœur assimilationniste, mais on peut percevoir la reconnaissance des groupes des immigrés et de leurs différences ce qu'est caractéristique pour le modèle multiculturaliste.

En 2003, *Comité interministériel à l'intégration* a élaboré une nouvelle conception de la politique d'intégration qu'elle peut être caractérisée par le retour au modèle assimilationniste. Cette nouvelle conception est symbolisée par les deux lois : la loi du 2004 appliquant du principe de laïcité et interdisant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles,

²² SCHNAPPER, Dominique. *La nation, les droits de la nationalité de l'Europe. Revue Européenne des Migrations Internationales*. 1989. 22 p. [en ligne], [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_07650752_1989_num_5_1_1193.

collèges et lycées publics²³ et la loi du 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public²⁴. Par conséquent, une institution spécialisée dans la lutte contre les discriminations La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a été formée en 2005, mais en 2011 elle a été dissoute et ses missions transférées au défenseur des droits.

Dans cette nouvelle conception les trois lois importantes liées à l'intégration des immigrés ont été adoptées. La première loi du novembre 2003 « relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité » dite loi Sarkozy, a renforcé notamment les conditions pour le regroupement familial. Au lieu d'un permis de séjour permanent les immigrés qui arrivent reçoivent un permis de séjour temporaire.²⁵ Si, le demandeur est un partenaire d'un citoyen français, l'autorisation est accordée après deux ans, avant c'était six mois. Les autres mesures sont introduites, en particulier une connaissance suffisante de la langue française et des principes fondamentaux de la République française.

La deuxième loi est la Loi du juillet 2006 « relative à l'immigration et à l'intégration ». Cette loi entraîne une évolution significative du droit de l'immigration en France et vise à mettre en place de nouveaux moyens permettant de mieux réguler l'immigration, de lutter contre les détournements de procédure et promouvoir une immigration choisie ainsi qu'une intégration

²³ LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&categorieLien=id>.

²⁴ LOI n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022911670&categorieLien=id>.

²⁵ LOI n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. Article n. 42. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000795635&dateTexte=&categorieLien=id>.

réussie. Un nouveau type de permis de séjour est créé, appelée *Carte de séjour compétences et talents* et il est valide pour trois ans. Il est accordé aux personnes qui peuvent par leurs capacités et talents contribuer au développement économique, sportif, culturel ou scientifique de la France ou de leur pays.²⁶ Cette loi aussi établit *Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)* obligatoire pour chaque nouvel immigré qui veut s'établir en France durablement. C'est un contrat dans lequel chaque nouvel immigré s'engage à soumettre à l'intégration civique, dans le cas de l'ignorance de la langue française aussi à formation linguistique qui peut aller en cas de besoin jusqu'à 400 heures. Une partie de l'intégration civique est introduction des institutions françaises et des principes fondamentaux de la République comme *laïcité* et *l'égalité des sexes*.

La troisième loi qui s'agit d'intégration des immigrés et la Loi du novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. La loi introduit les nouvelles mesures, en particulier dans le domaine de regroupement familial. Les personnes qui immigreront pour cette raison doivent obtenir un certificat de connaissance de la langue française et des valeurs de la République française.²⁷

En 2011, la France a mis en place la carte bleue européenne. Le projet s'agit d'un permis de travail délivré destiné aux résidents d'un pays non-membre de l'Union Européenne qui lui permet, suivant certaines conditions, de venir travailler plus facilement sur le territoire entier de l'Union. La carte bleue utilise le système de l'immigration choisie, qui a pour but de rendre l'immigration à long terme plus rentable pour les pays européens. Les demandeurs de la carte bleue en France doivent avoir soit le diplôme d'au moins trois années d'études

²⁶ LOI n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Article n. 2 et article n. 15. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266495&dateTexte=&categorieLien=id>.

²⁷ LOI n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Article n. 1. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000524004&dateTexte=&categorieLien=id>.

supérieures, soit une expérience professionnelle d'au moins cinq ans. La carte bleue est valable de 3 ans et elle est renouvelable.

3.2 L'acquisition de la nationalité française

La nationalité est un concept multiforme relatif à l'appartenance d'une ou d'un groupe de personnes à une nation culturelle ou politique. D'une part, la nationalité politique se définit comme une preuve légale de l'appartenance à un État. En France, le droit de la nationalité est régi par le Code civil depuis 1804. La nationalité française peut être acquiert, en principe, de trois façons : l'acquisition par déclaration, l'acquisition par naturalisation, l'acquisition à la naissance.²⁸

L'acquisition par déclaration s'applique principalement aux personnes adoptées, aux personnes mariées avec un(e) Français(e), aux enfants mineurs nés en France de parents étrangers. Dans le cas du mariage, un étranger ayant un conjoint français peut demander à acquérir la nationalité française après un délai de 4 ans de la date de mariage, s'il a résidé en France depuis au moins 3 ans continuellement, il doit également prouver la connaissance suffisante de la langue française.²⁹

La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité française qui n'est pas automatique.³⁰ La naturalisation est accordée à l'étranger qui a résidé au moins 5 ans en France ; c'est le ministre chargé des naturalisations qui sur proposition du préfet décide de la naturalisation d'un immigré. Le demandeur

²⁸ « Acquisition de la nationalité française » *Fiches thématiques*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>.

²⁹ *Nationalité française par mariage : conditions à remplir*. Service-public.fr. Mis à jour le 29 janvier 2013. [en ligne], [consulté le 3 avril 2014]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2726.xhtml>.

³⁰ *Naturalisation : conditions à remplir*. Service-public.fr. Mis à jour le 25 novembre 2012. [en ligne], [consulté le 3 avril 2014]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>.

doit justifier une connaissance suffisante de la langue française et l'assimilation à la communauté française.³¹

L'acquisition à la naissance peut-être par le « droit du sang » quand l'enfant dont au moins l'un des parents est français ou par le « droit du sol » quand la nationalité est accordée à une personne physique née sur un territoire national, indépendamment de la nationalité de ses parents.

3.3 Les titres de séjour

Un titre de séjour est un document délivré par les préfectures qui autorisent un étranger à résider sur le territoire français au-delà de la durée de validité de son visa. Il existe plusieurs types de titres de séjour. Chacun est délivré dans un but défini qui confère un statut particulier aux immigrants. On distingue quatre types de cartes de séjour : carte de séjour temporaire, carte de séjour « compétences et talents », carte de résident, carte de séjour « retraité ».

La carte de séjour temporaire est un des principaux titres de séjour remis à l'étranger non européen. Elle est accordée pour une durée déterminée, d'un an généralement et elle est renouvelable.³² Il existe plusieurs types de la carte de séjour temporaire, pour les personnes ayant les liens privés ou familiaux en France, il y a la carte « vie privée et familiale », pour le scientifique, la carte « scientifique-chercheur », la carte pour les travailleurs salariés et non salariés, pour l'artiste, la carte « profession artistique et culturelle », pour l'étudiant, la carte « étudiant », pour le stagiaire, la carte « stagiaire » et pour les personnes, ayant les ressources suffisantes, qui veulent vivre en France et de ne pas y exercer le travail, il y a la carte « visiteur ».

La carte de séjour « compétences et talents » a été créée par une loi du 24 juillet 2006. Cette carte est destinée à l'étranger qui, du fait de ses

³¹ *Naturalisation : conditions à remplir*. Service-public.fr. Mis à jour le 25 novembre 2012. [en ligne], [consulté le 3 avril 2014]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>.

³² *Cartes de séjour temporaires : règles communes*. Service-public.fr. Mis à jour le 23 avril 2012. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur: <http://vosdroits.servicepublic.fr/particuliers/F15889.xhtml>.

compétences et de ses talents, peut contribuer au développement économique ou au rayonnement intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et du pays dont il a la nationalité. La carte est accordée pour une durée de trois ans renouvelable et le titulaire de cette carte doit avoir un projet en lien avec une compétence ou un talent, ayant un intérêt direct ou indirect pour la France et votre pays d'origine.³³

La carte de résident permet à un étranger de résider sur le territoire français pour une durée de 10 ans ou plus. Cette carte peut vous être remise en 1er titre de séjour ou à l'issue d'une carte d'un an, notamment en raison de vos attaches familiales en France, des services que vous avez rendus à la France ou de la protection qui vous a été accordée.³⁴

La carte de séjour « retraité » est un titre de séjour qui permet à un ressortissant étranger de rester sur le territoire français à trois conditions suivantes : avoir résidé en France sous couvert d'une carte de résident de 10 ans, avoir établi ou établir votre résidence habituelle à l'étranger et être titulaire d'une pension contributive de vieillesse liquidée au titre d'un régime de base française de sécurité sociale.³⁵

3.4 Intégration linguistique des immigrés

Les langues ne sont pas à considérer simplement comme un moyen de communiquer d'ordre matériel, mais elles peuvent aussi être utilisées comme un matériau pour la construction des nouvelles identités des immigrés car les langues participent à la création des distinctions sociales et culturelles. La langue détermine la façon de raisonner des peuples et le regard qu'ils portent

³³ *Étranger en France : carte de séjour "compétences et talents"* . Service-public.fr. Mis à jour le 12 novembre 2014. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16922.xhtml>.

³⁴ *Étranger en France : carte de résident de 10 ans*. Service-public.fr. Mis à jour le 1 septembre 2014. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>.

³⁵ *Carte de séjour « retraité » ou « conjoint de retraité »*. Service-public.fr. Mis à jour le 1 décembre 2014. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2710.xhtml#N1011B>.

sur le monde. La connaissance et l'usage de la langue du pays d'accueil constituent le premier facteur de l'intégration, car ils permettent une vie sociale normale. La langue est aussi le vecteur de la culture et elle seule permet d'appréhender le sens de valeurs difficilement transmissibles dans les langues d'origine. Apprendre et utiliser une nouvelle langue, celle de la société d'accueil, ou y employer d'autres langues que l'on connaît déjà, mais nouvelles pour les personnes installées, ne relève donc pas seulement de l'efficacité pratique mais déclenche potentiellement des processus de remise en cause des identités.

Alors, la connaissance du français est un élément essentiel du parcours d'intégration des personnes immigrées. En France les immigrés peuvent suivre la formation linguistique gratuite quand ils arrivent en France. Cette formation devrait apporter aux immigrés les compétences linguistiques de base en matière de communication et faire les immigrés être capables de comprendre et répondre aux questions de base, comme des questions sur sa nationalité, sexe, profession et lieu de résidence et d'utiliser les expressions quotidiennes.

3.4.1 Concept de « français langue d'intégration » (FLI)

Parce que la qualité de l'enseignement de la langue française fait partie importante de la politique d'intégration, un concept appelé « français la langue de l'intégration » (FLI) est créé en 2011. Il est pour les adultes migrants dont le français n'est pas la langue maternelle. FLI est fondée sur l'utilisation quotidienne des outils français et d'enseignement pour une bonne intégration dans la société française (la connaissance des principes, des valeurs et des coutumes de la société).

Le concept préfère forme orale et lire, mais elle s'applique aussi à l'écriture. Il correspond à un usage acquis par immersion. Logo FLI® est à partir de 2012, délivré par les organismes éducatifs de l'Etat, et après avoir entendu le comité spécial et l'audit de l'établissement. Ces organismes d'enseignement (publics, privés, associations) doivent répondre aux critères pour obtenir des étiquettes, qui sont définis par certaines normes.

Le concept de « français langue d'intégration » (FLI) a été initié par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté. Il a été élaboré, à travers ce référentiel, par un groupe d'experts. Il est mis en pratique dans des organismes de formation et enseigné dans des masters spécialisés.

Le « français langue d'intégration » comprend tous les niveaux d'enseignement et se conçoit comme un processus évolutif, susceptible d'accompagner l'adulte migrant pendant toute la durée de son intégration.

À partir du janvier 2012, le candidat à la nationalité devra prouver la connaissance du français au niveau « B1 oral ». Niveau de la langue du candidat peut être prouvé de différentes manières selon votre situation, et un seul d'entre eux est la présentation d'une attestation délivrée soit par un organisme reconnu par l'État comme apte à assurer une formation « Français langue d'intégration » (FLI).³⁶

3.4.2 L'apprentissage du français par l'OFII

Depuis janvier 2007, le *Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)* est obligatoire pour tous les nouveaux arrivés comportant les engagements réciproques : respecter les lois et les valeurs de la République et de suivre la formation civique pour le nouvel arrivant et organiser l'accès aux droits individuels et à l'apprentissage de la langue pour l'État français. Les signataires du CAI soumis à l'obligation d'apprentissage du français accèdent obligatoirement au dispositif.

Cette formation est menée par *L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)*. L'État Français finance cette formation et 400 heures sont proposées aux immigrés pour approfondir leurs connaissances de la langue française afin qu'ils puissent être autonome face aux situations de la vie quotidienne.

³⁶ *Comment justifier de son niveau de connaissance de langue française?.* Service-Public.fr. Mis à jour le 16 septembre 2013. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11926.xhtml>.

Chaque nouvel immigré doit subir l'évaluation de connaissance de la langue française et des valeurs de la République. Si son niveau est jugé insuffisant, l'OFII lui propose une formation dans les deux mois qui suivent cette évaluation. La durée d'un contrat d'accueil et d'intégration est d'un an à compter de sa date de signature. Durant cette période, le bénéficiaire doit réaliser la formation qui lui a été prescrite. Si la personne ne respecte pas les obligations de formations qui lui sont prescrites, elle peut se voir refusé par le Préfet le renouvellement de son titre de séjour ou la délivrance de sa carte de résident.³⁷

La formation a pour objectif d'aider aux immigrés de découvrir la France, sa langue et ses valeurs, de faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs qui peuvent aider aux immigrés dans la vie quotidienne et d'accéder à des formations linguistiques adaptées.³⁸

La formation s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans qui sont bénéficiaires du regroupement familial, membres étrangers de famille française, réfugiés statutaires et membres de leur famille, apatrides et membres de leur famille et désirent s'installer durablement sur le territoire Français à l'exception des demandeurs d'asile.³⁹

Il y a trois types de parcours de formation, conduisant soit au DILF (Diplôme Initial de Langue Française), soit au DELF A1, soit au DELF A2. Le DILF a été créé spécifiquement pour le CAI. Il tend à valoriser les premiers acquis en Français, à l'oral comme à l'écrit, notamment chez les personnes non ou peu scolarisées.⁴⁰ Le DELF A1 (Diplôme Initial de Langue Française A1) : correspond

³⁷ *S'intégrer en France, Le Contrat d'accueil d'intégration, un pacte républicain*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/index.html?sub_menu=5.

³⁸ *Quel est l'objectif de ce CAI ?*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197/quel_est_l_objectif_de_ce_cai_1030.html.

³⁹ *A qui s'adresse-t-il ?* Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197/a_qui_s_adresse-t-il_1031.html.

⁴⁰ *Dispositif de formation linguistique OFII*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197dispositif_de_formation_linguistique_ofii_1245.html?preview=oui.

au premier niveau d'utilisation de la langue défini par le cadre européen. Il s'adresse aux personnes scolarisées de façon significative dans leur langue maternelle.⁴¹ Le DELF A2 (Diplôme d'Etudes en langue Française A2) : correspondant au niveau utilisateur élémentaire du cadre européen. Il atteste de la maîtrise des structures de base de la langue.⁴²

La connaissance suffisante du Français constitue l'une des bases fondamentales de tout parcours d'intégration. L'État a donc mis en place ces plusieurs dispositifs comme l'apprentissage par l'OFII pour favoriser son apprentissage.

En ce qui concerne l'évaluation générale de compétence linguistique des immigrés en France, c'est l'âge et la durée de la scolarité en France, qui ont une forte influence sur la connaissance principalement des formes écrites de français chez les personnes adultes. Généralement, il peut être dit que les femmes immigrées présentent inférieure connaissance du français au moment de la migration que les hommes. Cette différence est plus visible chez les femmes originaires du Maghreb et d'Asie du Sud-Est, qui s'explique par le faible niveau de l'éducation dans ces pays. Inversement, les femmes venant d'Europe (sauf du Portugal) ont souvent de mieux connaissance de la langue française que les hommes. Le progrès dans la compréhension de la langue dépend principalement sur l'environnement et la durée du séjour en France. Parmi ceux qui ont acquis des connaissances de l'enfance d'une autre langue (96% des immigrants), seulement rares 6% à l'âge adulte n'utilisent pas du tout cette langue de la famille. Plus de neuf personnes sur dix utilisent cette langue dans le cadre de la grande famille, six sur dix avec son mari, six sur dix avec ses enfants et quatre sur dix dans les relations de voisinage. Prenant la langue d'origine est moins fréquente chez ceux qui sont venus en France très jeune, et généralement diminue avec la durée de séjour en France. Les deux tiers

⁴¹ *Dispositif de formation linguistique OFII*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197dispositif_de_formation_linguistique_ofii_1245.html?preview=oui.

⁴² *Dispositif de formation linguistique OFII*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197dispositif_de_formation_linguistique_ofii_1245.html?preview=oui.

des immigrants qui ont acquis dans l'enfance connaissance d'une autre langue, parler, lire et écrire dans cette langue sans problème à l'âge adulte.⁴³

3.5 Insertion économique et culturelle et des immigrés

L'intégration désigne un phénomène social est non exclusivement culturel, de plus c'est un processus qui varie selon les sociétés. La société française a mis en place des lois d'intégrations, celles-ci sont : le travail actif, un cursus scolaire, les choix politiques. Celui qui ne répond pas à ces critères ne sera donc pas considéré comme intégré à part entière par l'État. L'intégration c'est rendre compatible différentes cultures et un espace civil unifié, c'est là où se trouve toute la complexité. Puisque des préjugés se sont formés progressivement depuis le début du flux migratoire. Les immigrés sont victimes de difficultés liées à leur origine telle que la discrimination au langage et au milieu social (faibles qualifications, faibles revenus, chômage).

Pendant les Trente glorieuses, les étrangers sont perçus comme une main d'œuvre n'ayant pas vocation à s'installer en France. Si des mesures sont prises pour leur insertion, elles concernent souvent le logement et l'accès à l'emploi. À compter de 1974 et en réponse à la crise économique, l'arrêt de l'immigration de travail entraîne une baisse des entrées d'étrangers. L'immigré n'est plus seulement une force de travail, il devient un habitant de la cité. De nouvelles actions sont mises en place pour répondre aux besoins de cette population qui choisit de rester en France. En 1982, l'Agence pour le développement des Relations Interculturelles (ADRI) est créée, qui a pour but de favoriser par tous les moyens l'échange et le dialogue interculturels en vue de l'insertion sociale et professionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère dans la société française.

⁴³ « Éducation et maîtrise de la langue. » *Fiches thématiques*. INSEE, 2012. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_i_Flot3_edu.pdf.

3.5.1 Insertion professionnelle

L'accès à l'emploi est l'un des parties de l'intégration la plus essentielle pour des personnes immigrées en France. Il fournit l'indépendance économique et facilite la socialisation. Malgré cela, les étrangers rencontrent beaucoup d'obstacles et difficultés au cours de leur vie professionnelle. Avec l'augmentation du niveau de chômage est trouvé que les étrangers et les nouveaux immigrés font face à un plus grand nombre de difficultés au cours de leur insertion professionnelle que les Français eux-mêmes, et que cette situation a tendance à persister chez les personnes liées à l'immigration. Aussi, leur flux de travail dans l'entreprise est généralement plus lent et plus difficile. Les activités du ministère de l'Intérieur tentent de soutenir toutes les options qui faciliteraient la recherche d'emploi des immigrés à partir du moment de l'arrivée en France. Tout cela en encourageant les entreprises à une plus grande ouverture à la diversité.⁴⁴

En 2004, Charte de la diversité a été créé et elle est actuellement signée par 3 091 entreprises et les autres structures publiques et privées. Ce texte d'engagement moral incite les entreprises signataires à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs. En la signant, ces entreprises s'engagent à lutter contre toute forme de discrimination et à mettre en place une démarche en faveur de la diversité. Les critères de discrimination qui sont interdits par la loi, sont notamment le sexe, l'âge, l'origine, les coutumes, les opinions politiques, croyances religieuses, les mœurs ou l'orientation sexuelle.

3.5.2 Insertion culturelle

L'immigration est un phénomène important d'un point de vue économique, mais il apparaît aussi essentiel d'un point de vue culturel. La culture d'origine joue un rôle fondamental dans les processus d'intégration, et notamment

⁴⁴ *Rapport au Parlement: Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration.* Ladocumentationfrancaise.fr. 2012. [en ligne], [consulté le 27 mars 2015]. Disponible sur: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapportspublics/134000159/0000.pdf>.

dans la modification des identités et expressions culturelles des populations immigrées ou d'origine immigrée en France.

Le choc culturel

Dans tous les cas, l'individu quitte un milieu familier et connu pour se plonger dans un contexte nouveau, inconnu avec tout ce que cela comporte de possibilités d'avenir et de mieux vivre mais aussi de risques d'échec. Par conséquent, au-delà de quelques exceptions, ses individus vivront un choc culturel, une inadaptation personnelle par l'expérience d'une culture étrangère. Le concept a été défini pour la première fois par l'anthropologue canadien Kalervo Oberg en 1960. Cette notion fait référence aussi bien à des réactions de stress, d'anxiété, de tension nerveuse qu'à des sentiments de tristesse, de confusion, de surprise, de dégoût, d'indignation, de rejet et d'impuissance que vit, au quotidien l'individu face à la société d'accueil.

Comme on a déjà mentionné, la France a une conception de la politique d'intégration qui est pour la plupart assimilationniste, mais on peut percevoir la reconnaissance des groupes des immigrés et de leurs différences ce que sont les caractéristiques pour le modèle multiculturaliste. Cela veut dire que les immigrés doivent accepter la culture française comme leur propre, mais ils sont toujours reconnus comme une groupe ethnique avec sa culture d'origine.

La culture n'est pas un manteau qui se met et s'enlève selon le goût et les besoins du moment. Pour forger une identité culturelle viable, l'immigration doit comparer et contraster les valeurs de la culture d'origine avec celle de la nouvelle culture pour en faire une intégration personnelle. Les individus de nos sociétés doivent donc prendre conscience qu'il est impossible pour les immigrants de changer de culture en quelques années et que ce n'est pas souhaitable, ni pour l'individu, ni pour la société. Le contact des cultures est inévitablement stressant mais, à la longue, il apporte un enrichissement mutuel et, paradoxalement, permet de mieux identifier, connaître et valoriser les éléments de sa propre culture. Il est donc important de voir à travers l'immigration un apport culturel très fort, il faut faire comprendre à la majorité de la population que l'immigration est un outil de développement, culturel et économique.

4 Questionnaire

Les chapitres précédents ont été consacrés à la description et à la comparaison théorique de l'immigration et de la politique d'immigration et d'intégration en France. Pour avoir un angle de vue plus large sur la problématique de l'immigration, un questionnaire de 15 questions a été établi et posé aux immigrants vivant en France. Le principal objectif du questionnaire était de trouver les raisons et les aspects d'immigration des personnes qui quittent leur pays d'origine, et surtout d'évaluer les principaux obstacles pour arriver dans le pays, le processus d'intégration linguistique et la perception de leur position dans le pays d'accueil, la France.

Le questionnaire a été fourni aux répondants sous forme électronique et a été rédigé dans la langue française. Il contenait 15 questions. 30 questionnaires remplis ont retournés, ce qui est considéré comme un succès en raison de la communication à longue distance difficile et problématique. La recherche a eu lieu dans la période de janvier à avril 2015.

4.1.2 Les questions posées

Le but de quatre premières questions était d'identifier un sondé : son âge, son sexe, le pays d'origine et sa profession. La cinquième question concernait la durée de séjour en France, la sixième a examiné les raisons pour lesquelles l'immigré est arrivé dans le pays de destination. Comme on a déjà mentionné au début de ce travail, les motifs peuvent être divers : familiaux, politiques, économiques, ethniques, etc.

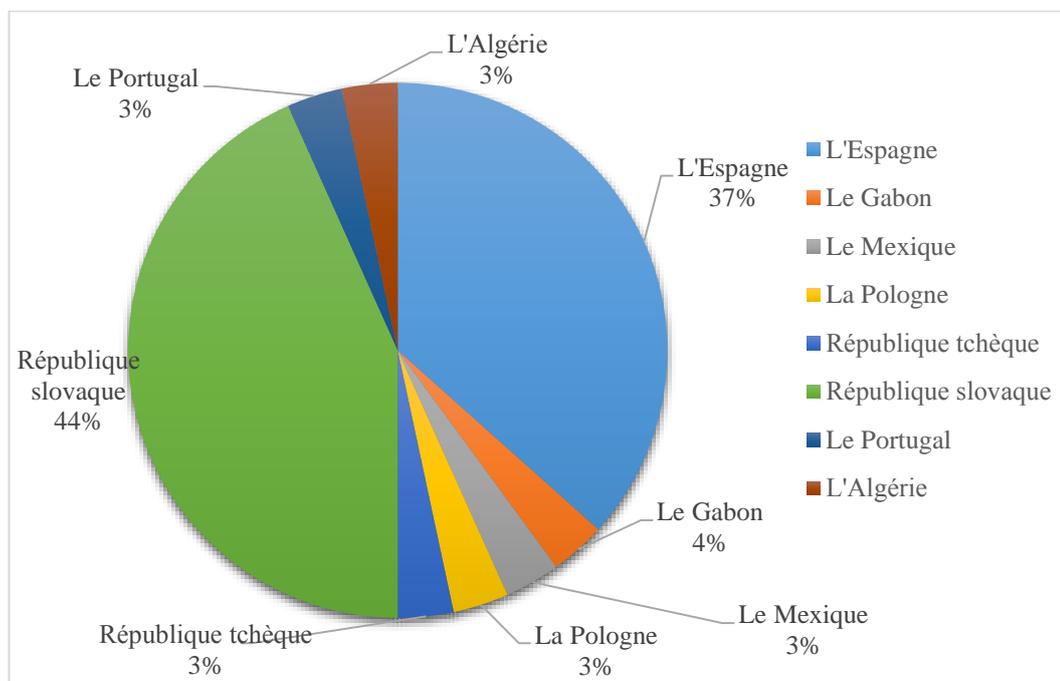
Par la question numéro sept, nous avons cherché à savoir pour quelles raisons, immigrants ont choisi la France. Les questions huit et neuf concernaient les difficultés avec discrimination et intégration dans la société française. Par la question numéro dix, nous avons demandé si les étrangers ont considéré le retour dans le pays d'origine où s'ils veulent rester en France.

Ensuite, il y avait cinq questions relatives à l'intégration linguistique des immigrants. L'objectif de ces questions était de découvrir si les étrangers ont remarqué quelques changements dans leur niveau du français, si ils ont suivi le cours de français par l'OFII pour les immigrants et si ils utilisent leur langue maternelle en France, et si oui, dans quelles situations.

4.1.3 Identification des répondants

Comme on a déjà mentionné l'auteur a obtenu 30 questionnaires remplis. Ils ont été remplis par les citoyens des huit pays où 27 répondants venaient de 5 pays différents de l'Union européenne et 3 de pays tiers, en particulier du Gabon, du Mexique et d'Algérie. Un grand nombre de répondants slovaques est probablement dû à la volonté de ces personnes de remplir le questionnaire pour un étudiant slovaque. L'Espagne est l'un des pays avec le plus grand nombre des personnes immigrées en France et dans le questionnaire forme également une partie importante. Sur la base du tableau suivant, nous pouvons voir que la plus grande partie de répondants représente les pays de l'Union européenne.

Figure 2 : Répartition des personnes par la nationalité



Source : Fait par l'auteur sur la base de questionnaire

En ce qui concerne la répartition par sexe des répondants, 77 % étaient des femmes et 23 % des hommes ce que a confirmé les statistiques officielles : jusqu'à 1974 les hommes ont constitué la majorité des immigrés, mais les flux d'immigration qui ont suivi après cette année étaient composés surtout de femmes. En 2008, déjà 51% des immigrés sont des femmes.⁴⁵ Âge était alors 6,7 % des personnes de moins de 20 ans, 40 % à l'âge de 20 ans à 30 ans, 36,7 % de 30 à 40 ans, 16,6 % à l'âge de 40 ans à 50 ans. Cettes résultats sont aussi similaire des statistiques officielles que seulement 14% des immigrés ont moins de 25 ans, par contre 70% sont âgés de 25-64 ans.⁴⁶

Par la profession, la plupart des immigrés travaillent dans le domaine du commerce, c'est 17 % des répondants, 10 % des immigrés interviewés travaillent dans le domaine d'hôtellerie. Les 13 % sont des étudiants et il y a autant des immigrés qui travaillent dans l'administration. Les 7 % travaillent dans le secteur de la santé, le même nombre travaille dans le domaine de l'éducation et aussi dans le domaine de la construction des bâtiments. Le nombre des immigrés dont la profession est le sport est aussi 7 %. Les 3 % travaillent dans l'agriculture, le même pourcentage est pour le domaine de l'art et le design. Les 13 % restants sont les personnes au chômage.

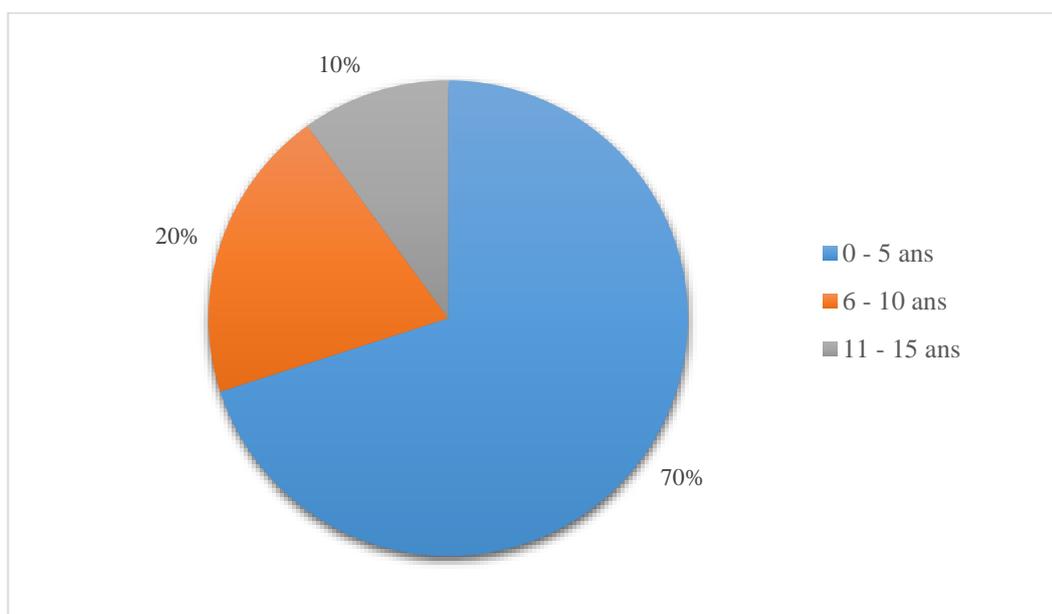
4.1.4 Les aspects d'immigration des répondants

Cette partie traite l'évaluation des réponses aux questions relatives à la durée du séjour en France des immigrés, les raisons de quitter leur pays d'origine et les raisons de choisir la France comme le pays d'accueil.

⁴⁵ « Immigrés et descendants d'immigrés en France. » *Population immigrée*. INSEE. 2012. [en ligne], [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf.

⁴⁶ « Population immigrée. Âge et vieillissement. » *Immigrés et descendants d'immigrés en France* INSEE. 2012. [en ligne], [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf.

Figure 3: La durée du séjour des immigrés

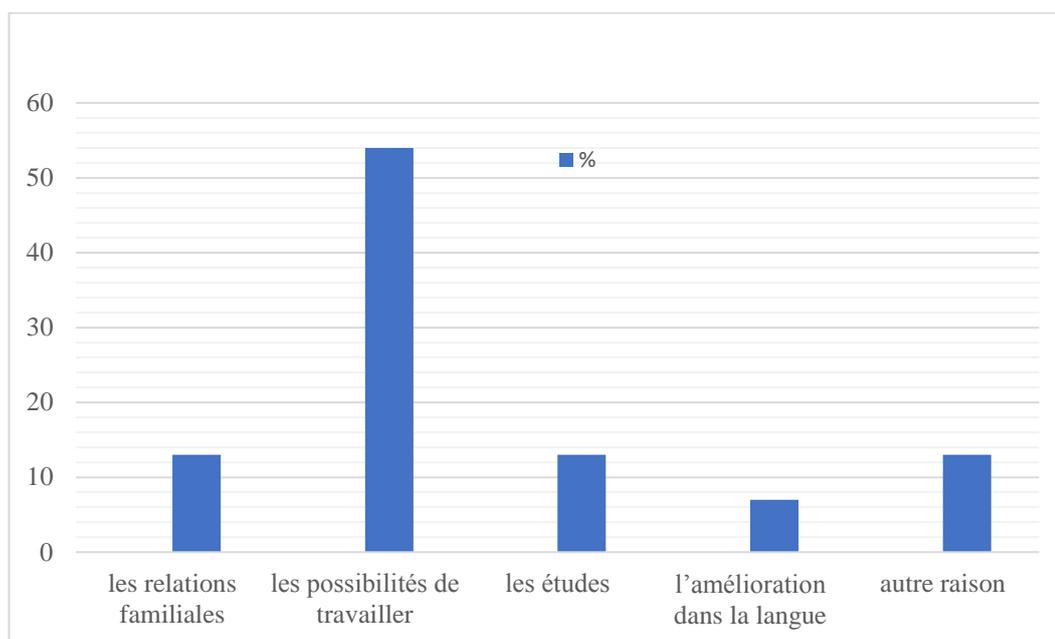


Source : Fait par l'auteur sur la base de questionnaire

Comme on peut voir sur le graphe, la durée du séjour de 70 % des immigrés interviewés en France est moins de 5 ans, les 20 % sont des personnes dont la durée du séjour est du 6 à 10 ans et les 10 % vivent en France plus que 11 ans, mais personne ne vit en France plus que 15 ans.

Les raisons d'immigration des répondants sont résumées dans le graphe suivant. Dans le cas de cette question, il était possible de sélectionner plusieurs options de réponses, parceque selon l'auteur il y a généralement plusieurs raisons, quand on apporte une décision assez important, comme quitter le pays d'origine vers un nouveau pays.

Figure 4 : Les raisons d'immigration



Source : Fait par l'auteur sur la base de questionnaire

Comme on le voit sur le graphique, 54 % des répondants ont choisi comme la raison de leur immigration les meilleures possibilités d'emploi où le cherche de travail. 13% des répondants ont déclaré que la raison de leur immigration était les liaisons familiales. Études étaient la raison laquelle 13 % des répondants ont indiqué. 6 % des immigrés interviewés indiqué comme la raison principale l'amélioration de leur langue française. 13 % des répondants ont indiqué une autre possibilité. Après la spécification de plus précis de ce point, à laquelle l'auteur a guidé les répondants, les raisons comme voyager, le désir des nouveaux expériences et la culture ont été cités.

Selon les statistiques officielles la raison principale d'immigration pour la France et le motif familial, d'autres sont alors études et le travail. Ce questionnaire n'est pas confirmé cette primauté. L'auteur estime que cela est dû à la structure des répondants, lorsque les Slovaques ou Tchèques abondantes cherchent tant des salaires plus élevés et de meilleures conditions de vie.

4.1.5 Après l'arrivée en France

Cette partie traite la question de discrimination des immigrés après leur arrivée en France et les difficultés avec leur intégration dans la société française. On a posé la question si les immigrés ont des expériences personnelles avec la discrimination. Moins de la moitié, 47 %, a répondu qu'ils n'ont pas eu des problèmes personnels avec la discrimination et plus de la moitié, 53 %, a affirmé qu'ils ont les expériences personnelles avec la discrimination.

Dans le cas de la difficulté d'intégration des immigrés, les résultats sont très similaires. Le 43 % de répondants ont indiqué que ce n'était pas difficile de s'intégrer dans la société française et les 57 % restant ont admis que l'intégration dans la société française était compliqué pour eux. En ce qui concerne la spécification qu'elle était facultative, les répondants ont souvent expliqué la raison des difficultés de s'intégrer avec leur connaissance insuffisante de la langue française.

L'une des questions était concentrée sur le vouloir des immigrés de rester en France. La plupart des immigrés, 53 %, ont indiqués qu'ils veulent rester en France et seulement 10 % sont sûrs de retourner vers leur pays d'origine. 37 % des immigrés ne savent pas déjà s'ils veulent rester ou pas.

4.1.6 La langue française

Considérant que la connaissance de la langue est un élément essentiel d'intégration, on a consacré à ce domaine plusieurs questions dans le questionnaire. La connaissance de la langue facilite l'inclusion sociale, ainsi que l'indépendance nécessaire. Parmi les questions qui portaient sur la langue, sont comprises les questions sur l'évaluation subjective du niveau de la langue française à l'arrivée et aujourd'hui, ainsi que la fréquence d'utilisation de la langue d'origine des immigrés, ce qui est considéré comme l'un des grands problèmes de l'intégration des immigrés en France.

Comme nous montre le tableau ci-dessus, selon l'évaluation subjective de la langue française, 60 % des immigrés ont évalué leur niveau de langue

à l'arrivée comme mauvais, alors qu'aujourd'hui seulement 13 % indiquent que leur niveau de langue est mauvais. Au contraire, seulement 13 % des répondants avaient à l'arrivée la connaissance de la langue classée très bonne, alors qu'aujourd'hui, il y a 40 % des répondants qui estiment avoir un très bon niveau.

Figure 5 : Niveau de la langue des immigrés

niveau de la langue française	à l'arrivée	aujourd'hui
mauvais	60%	13%
moyen	20%	13%
bon	7%	34%
très bon	13%	40%

Source : Fait par l'auteur sur la base de questionnaire

Par la question suivante, on a demandé à des immigrés s'ils ont suivi des cours de français après leur arrivée en France. Seulement 37 % ont affirmé que oui et 63 % ont déclaré qu'ils n'ont suivi aucun cours de français après leur arrivée en France.

Quand on a posé la question si aujourd'hui dans la vie quotidienne les répondants utilisent leur langue maternelle, 30 % des répondants ont répondu oui parfois, 30 % - oui, presque tous les jours, et 40 % ont dit non, pas du tout. Si c'était une réponse positive, l'auteur s'est intéressé dans quel contexte, ou avec qui les répondants utilisent leur langue maternelle. 61 % ont répondu qu'ils l'utilisent pour communiquer avec la famille, 28 % avec des amis, et 11 % au travail. Ce résultat confirme les statistiques officielles, que la grande majorité

des immigrés continuent à utiliser leur langue maternelle à l'âge adulte avec des membres de leur entourage: c'est le cas de 87 % d'entre eux.⁴⁷

4.1.7 Conclusion de questionnaire

La population qui a répondu à ce questionnaire est composée de 30 personnes. On peut dire que la plupart des répondants vivent en France depuis au moins 5 ans et la raison la plus fréquente de leur immigration était la plus grande facilité à trouver un emploi, ce qui n'est pas le cas dans leur pays d'origine.

En ce qui concerne la connaissance de la langue française, le questionnaire a confirmé l'opinion officielle que cela dépend de la durée totale du séjour en France. L'évaluation des connaissances de la langue a considérablement varié lors de l'arrivée des immigrés en France et encore maintenant. Il est vrai que les répondants utilisent encore leur langue maternelle dans leur quotidien et le plus souvent c'est pour communiquer avec la famille, ce qui est confirmé par d'autres statistiques. Plus de la moitié des répondants au questionnaire veut rester en France pour toujours. C'est vrai que presque la moitié des répondants se sentent bien en France et n'a pas rencontré de problèmes de discrimination.

Les résultats du sondage sont clairement influencés par la composition des répondants, comme la majorité d'entre eux viennent de l'UE. L'auteur a alors pu tirer quelques conclusions surprenantes et considère le nombre de répondants comme un succès.

⁴⁷ « Éducation et maîtrise de la langue. » *Les immigrés en France*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 14 avril 2013]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/immfra05f.PDF.

5 CONCLUSION

L'immigration en France n'est pas seulement un phénomène avec une longue tradition, mais aussi une question très actuelle et sensible, qui influence fortement la société française. Comme d'autres pays européens, aussi le pays de « coq gaulois » doit facer l'évolution des flux migratoires et résoudre les problèmes qui sont liée aux immigrés. Le but de ce travail était d'introduire des tendances de développement dans les politiques d'immigration et d'intégration en France et de familiariser le lecteur avec l'histoire de l'immigration en France et ses aspects, comme les causes et les conséquences. L'un des objectifs principaux était de se concentrer sur l'intégration linguistique des immigrés, introduire des mécanismes spécifiques qui font le processus d'intégration sur le territoire français plus facile, et aussi présenter les conditions de séjour en France et d'acquisition de la nationalité française.

En France, il y a environ 12 millions d'immigrants et de leurs descendants, soit environ 19% de la population totale. En ce qui concerne l'évolution des flux migratoires, qui est en France fortement influencé par le passé colonial de la France, par les traditions séculaires de l'immigration et par l'attitude ouverte envers les étrangers. Jusqu'aux années 1970, l'immigration économique était la principale. Plus tard, la motivation des immigrés change, il vient de plus en plus de femmes et l'immigration familiale est maintenant le motif dominant pour l'arrivée en France, le deuxième motif le plus fréquent c'est les études.

Les outils essentiels que la France utilise dans la gestion de leurs flux migratoires comprennent la définition des conditions d'entrée dans le pays, la politique des visas, permis de travail, cartes de séjour ou les outils d'expulsion. Parce que la France cherche des travailleurs qualifiés, elle a créé un type de permis de séjour, appelée *Carte de séjour compétences et talents*, valide pour trois ans, qui est décernée à une personne pouvant contribuer de manière significative à l'économie de la France et à leur pays d'origine. Les conséquences principales de l'immigration en France sont : la situation sur le marché du travail où les immigrés sont en compétition avec des natifs, la barrière linguistique, les tensions ethniques ou la pression sur le logement et les services sociaux.

Les principaux axes des politiques d'intégration française comprennent principalement la formation linguistique, l'adoption des valeurs de la république, l'aide en matière d'accès à l'emploi, l'aide pour trouver un logement, l'accès aux soins de santé et la prévention de la discrimination. Parce que la connaissance de la langue est l'un des aspects les plus importants de l'intégration, réussie par les immigrés, l'État a créé plusieurs mécanismes, y compris par exemple le concept *français, la langue de l'intégration*. Le résultat d'une intégration réussie est alors considéré l'acquisition de la citoyenneté française.

Le deuxième objectif principal était d'évaluer le questionnaire destiné aux immigrés vivant en France, portant tout d'abord sur les raisons qui les ont poussé à quitter leur pays d'origine, sur les problèmes existants après leur arrivée en France et enfin les barrières linguistiques. L'auteur a reçu 30 questionnaires remplis par des personnes venant de l'UE, de l'Afrique et de l'Amérique. Les résultats du sondage sont clairement influencés par la composition des répondants. Selon les résultats du questionnaire, on peut dire que la plupart des répondants vivent en France moins ou exactement 5 ans et le motif le plus fréquent de leur immigration était la plus grande facilité à trouver un emploi contrairement à leur pays d'origine. Le questionnaire a confirmé que la connaissance suffisante de la langue est influencée par la durée du séjour en France, ainsi les immigrés utilisent beaucoup leur langue d'origine.

La base de ce texte n'était pas seulement la littérature, mais aussi une expérience personnelle de l'auteur. Le pays compte aujourd'hui deux visages, l'un qui offre un excellent cadre de vie et qui peut enrichir culturellement chaque individu. La deuxième face est cachée dans les banlieues et les valeurs républicaines traditionnelles. Selon l'auteur la France devrait être inflexible dans sa politique. Au contraire, la France devrait essayer de convaincre leurs citoyens que l'immigration a aussi des côtés positifs et que les stéréotypes qui concernent les immigrés ne sont pas souvent fondés sur des faits. Ce travail pourrait servir principalement pour les étudiants et le grand public qui s'intéressent à cette question.

6 RÉSUMÉ

Cieľom tejto práce, nazvanej „Imigrácia a integrácia cudzincov vo Francúzsku“, je predstaviť základné aspekty imigrácie, ako aj historické trendy v imigrácii vo Francúzsku a poskytnúť celkový pohľad na niektoré kľúčové oblasti imigračnej a integračnej politiky Francúzska, hlavne na mechanizmy, ktoré imigrantom uľahčujú prispôbenie sa v novej spoločnosti.

Práca sa skladá z troch hlavných častí. Prvá časť pojednáva o imigrácii vo všeobecnosti, vysvetľuje niektoré kľúčové pojmy a venuje sa imigrácii vo Francúzsku skúmanej z hľadiska štruktúry imigrantov, legislatívneho rámca, programov imigračnej politiky. Ďalšia časť pojednáva o hlavných aspektoch integrácie do francúzskej spoločnosti ako aj o pobyte cudzincov, možnosti získania francúzskej národnosti a začlenení sa imigrantov z hľadiska ekonomického, kultúrneho a lingvistického. Poslednú časť tvorí dotazník, ktorý vyplňovali imigranti žijúci vo Francúzsku. Dotazník slúži ako doplnenie celej práce. Niektoré otázky sú priamo spojené so skúmanými oblasťami, iné sa sústreďujú na ďalšie stránky imigrácie a situáciu imigrantov.

Na základe vyššie popísaných kapitol sme došli k záveru, že napriek veľmi prísnej imigračnej politike, sa integračná politika Francúzska veľmi snaží o dobré začlenenie imigrantov do spoločnosti, hlavne z hľadiska osvojenia si francúzskeho jazyka a základných hodnôt francúzskeho štátu, tým že vytvára rôzne mechanizmy, ktoré majú imigrantom uľahčiť toto začlenenie sa. Z dotazníku však vyplynulo, že pre väčšinu imigrantov bola, napriek týmto snahám francúzskej vlády, integrácia do francúzskej spoločnosti ťažká a viac ako polovica opýtaných má dokonca priamu skúsenosť s diskrimináciou. Z lingvistického hľadiska by sme však mohli hodnotiť integráciu cudzincov ako úspešnú, pretože po príchode do Francúzska, väčšina imigrantov označila svoju úroveň jazyka ako zlú, no teraz ju takmer polovica hodnotí ako veľmi dobrú. Dotazník bol však vyplnený len veľmi malou vzorkou imigrantov, takže jeho výsledky nemusia byť odrazom skutočnosti.

7 BIBLIOGRAPHIE

Monographies

- COLLIGNON, Francis a Bernard BRAUN. La France en fiches. Éditions Breal, 2008, 335 p. [en ligne], [consulté le 3 mars 2015]. ISBN 978-2-7495-01-78-9. Disponible sur : http://books.google.de/books?id=eQf3ckLsd3wC&pg=PA58&dq=population+etrangere+France&hl=sk&sa=X&ei=9GUT_jHBM3sgbHpYWSBA&ved=0CGEQ6AEwCQ#v=onepage&q&f=false
- HÉRAN, François. *Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française*. Paris : Éditions du Seuil, 2007. 112 p. ISBN 2-0209-2246-0.
- JANDOUREK, Jan. *Sociologický slovník*. Praha: Portál, 2001. 285 p. ISBN 80-7178-535-0.
- SCHNAPPER, Dominique, Friedrich HECKMANN. *The Integration of Immigrants in European Societies: National Differences and Trends of Convergence*. Stuttgart, 2003, 261 p. ISBN 3-8282-0181-4.
- STORA, Benjamin, Émile TEMIME. *Immigrances, L'immigration en France au XXe siècle*. Paris : Hachette Littératures, 2007. 382 p. ISBN 2-0123-7261-9.

Articles

- BILLÝ, Ľubomír. « Aplikácia asimilačného modelu integrácie vo Francúzsku. » *Aktuálne otázky svetovej ekonomiky a politiky*. 2010, n. 2, p. 11. [en ligne], [consulté le 3 mars 2015]. Disponible sur : http://fmv.euba.sk/files/Almanach_2_2010_N.pdf.
- NOIRIEL, Gérard. « Une histoire du modèle français d'immigration. » *Regards croisés sur l'économie*. Février 2010, n. 8, p. 30-33. [en ligne], [consulté le 3 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-regardscroises-sur-l-economie-2010-2-page-32.htm>.
- MEYRAN, Régis. « Quelles politiques pour l'immigration? » *Sciences Humaines*. Juillet 2007, n. 184, p. 8-12. [en ligne], [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur : http://www.scienceshumaines.com/quelles-politiques-pour-l-immigration_fr_21117.html.
- PROST, Yannick. « L'intégration des immigrés en France. » *Études*. Mai 2009, n. 410, p. 617-626. [en ligne], [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-etudes-2009-5-page-617.htm>.
- SCHNAPPER, Dominique. *La nation, les droits de la nationalité de l'Europe*. Revue Européenne des Migrations Internationales. 1989, n. 1, p. 21-32. [en ligne], [consulté le 15 mars 2015]. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_07650752_1989_num_5_1_1193.

Sources électroniques

- *A qui s'adresse-t-il ?* Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197/a_qui_s_adresse-t-il_1031.html.
- « Acquisition de la nationalité française » *Fiches thématiques*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>.
- *Cartes de séjour temporaires : règles communes*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 23 avril 2012. [en ligne], [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15889.xhtml>.
- *Cartes de séjour « retraité » et « conjoint de retraité »*. Service-public.fr, 2013. Mis à jour le 8 janvier 2013. [en ligne], [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2710.xhtml>.
- *Comment justifier de son niveau de connaissance de langue française?*. Service-Public.fr, 2013. Mis à jour le 16 septembre 2013. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11926.xhtml>.
- *Dispositif de formation linguistique OFII*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197dispositif_de_formation_linguistique_ofii_1245.html?preview=ou
- DAGUET, Fabienne et Suzanne THAVE. *La population immigrée: Le résultat d'une longue histoire*. INSEE. 1996. [en ligne], [consulté le 3 mars 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/FR/FFC/DOCS_FFC/ip458.pdf.
- « Étranger » *Définitions et méthodes*. INSEE. 2015. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etranger.htm>.
- *Étranger en France : carte de séjour « compétences et talents »*. Service-public.fr, 2014. Mis à jour le 12 novembre 2014. [en ligne], [consulté

le 25 mars 2015]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16922.xhtml>.

- *Étranger en France : carte de résident de 10 ans*. Service-public.fr. 2014. Mis à jour le 1 septembre 2014. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>.
- « Éducation et maîtrise de la langue. » *Fiches thématiques*. INSEE. 2012. [en ligne], [consulté le 25 mars 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_i_Flot3_edu.pdf.
- « Éducation et maîtrise de la langue. » *Les immigrés en France*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 14 avril 2013]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/immfra05f.PDF.
- « Histoire de l'immigration. » *Fiches thématiques*. INSEE. 2005. [en ligne], [consulté le 2 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IMMFRA05.PDF>.
- « Immigré » *Définitions et méthodes*. INSEE. 2015. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>.
- « Immigrés et descendants d'immigrés en France. Population immigrée. Âge et vieillissement. » *Fiches Thématiques*. INSEE. 2012. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015]. Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf.
- « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne. » INSEE. 2014. [en ligne], [consulté le 4 janvier 2015].
Disponible sur : http://www.INSEE.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1524.
- LOI n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Article n. 1. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000524004&dateTexte=&categorieLien=id>.

- LOI n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. Article n. 42. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000795635&dateTexte=&categorieLien=id>.
- LOI n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Article n. 2 et article n. 15. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000266495&dateTexte=&categorieLien=id>.
- LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&categorieLien=id>.
- LOI n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Legifrance.gouv.fr. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000002911670&categorieLien=id>.
- *Nationalité française par mariage : conditions à remplir*, Service-public.fr. Mis à jour le 29 janvier 2013. [en ligne], [consulté le 3 avril 2015]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2726.xhtml>.
- *Naturalisation : conditions à remplir*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 25 novembre 2012. [en ligne], [consulté le 3 avril 2014]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>
- *Rapport au Parlement: Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration*. 2012. Ladocumentationfrancaise.fr. [en ligne]. [consulté le 27 mars 2015]. Disponible sur:

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapportspublics/134000159/0000.pdf>.

- *S'intégrer en France, Le Contrat d'accueil d'intégration, un pacte républicain*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/index.html?sub_menu=5.
- *Quel est l'objectif de ce CAI ?*. Ofii.fr. [en ligne], [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.ofii.fr/tests_197/quel_est_l_objectif_de_ce_cai_1030.html.

8 TABLE DES ABRÉVIATIONS

CAI – contrat d'accueil et d'intégration

CESDA – code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques

OFII – Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

UE – Union européenne

9 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : La répartition des immigrés selon l'âge et le pays d'origine.....	18
Figure 2 : Répartition des personnes par la nationalité	37
Figure 3: La durée du séjour des immigrés	39
Figure 4 : Les raisons d'immigration	40
Figure 5 : Niveau de la langue des immigrés	42

10 ANNOTATION

Meno a priezvisko autora: Lucia Jančulová

Katedra: Katedra romanistiky

Vedúci bakalárskej práce: Mgr. Jarmila Beková, Ph.D.

Rok obhajoby: 2015

Názov práce v slovenčine: Imigrácia a integrácia cudzincov vo Francúzsku

Názov práce v angličtine: Immigration and Integration of Foreigners in France

Anotácia:

Hlavným cieľom diplomovej práce: „Imigrácia a integrácia cudzincov vo Francúzsku“ je naznačenie trendy v oblasti imigračnej a integračnej politiky vo Francúzsku a predstavenie integračných nástrojov a mechanizmov, ktorými Francúzsko uľahčuje integráciu prisťahovalcov do spoločnosti. Prvá časť sa zaoberá históriou imigrácie a aspektmi imigračnej politiky vo Francúzsku. Druhá časť je zameraná na vývoj integračnej politiky, právny rámec, podmienky pre vstup a mechanizmy jazykovej integrácie prisťahovalcov. Obsahom poslednej časti je prieskum vykonávaný autorkou, ktorý sa zameriava na situáciu respondentov a ich integráciu do francúzskej spoločnosti.

Kľúčové slová: imigrácia, imigranti, imigračná politika, integračná politika, integrácia imigrantov, Francúzsko

Annotation:

The main purpose of the thesis: “Immigration and integration of immigrants in France” is to assess the trends in immigration and integration policies in France and introduce the tools and mechanisms by which France facilitates integration of

immigrants into the society. The first section deals with the history, aspects of immigration and immigration policy in France. The second part focuses on integration policy development, legislative framework, the conditions of entry and the mechanisms of linguistic integration of immigrants. The last part is a questionnaire made by author that focuses on the circumstances of the respondents and their integration into French society.

Key words: immigration, immigrants, immigration policy, integration policy, integration of immigrants, France

Počet strán: 59 strán (56 strán práce + 3 strany příloh)

Počet znakov: 76 828 znakov

11 ANNEXES

A1 : Le questionnaire pour les immigrés en France

1. Sexe :
2. Age :
 - Moins de 20 ans
 - 20 à 30 ans
 - 30 à 40 ans
 - 40 à 50 ans
 - 50 ans ou plus
3. Profession :
4. Nationalité :
5. An de votre arrivée en France :
6. Raison d'immigration :
7. Pour quelle raison avez-vous choisi la France ?
8. Avez-vous des expériences personnelles avec la discrimination ?
9. Est-ce qu'il était difficile de s'intégrer dans la société française ? Si oui, pourquoi ?
10. Pensez-vous de retourner dans votre pays d'origine ou voulez-vous rester en France ?
11. Quel était votre niveau de français quand vous avez arrivé en France ?
 - mauvais
 - moyenne
 - bon
 - très bon
12. Quel est votre niveau de français maintenant ?
 - mauvais
 - moyenne
 - bon
 - très bon
13. Avez-vous suivi le cours de français pour les immigrés quand vous avez arrivé en France ?
14. Est-ce que vous utilisez votre langue maternelle en France ?

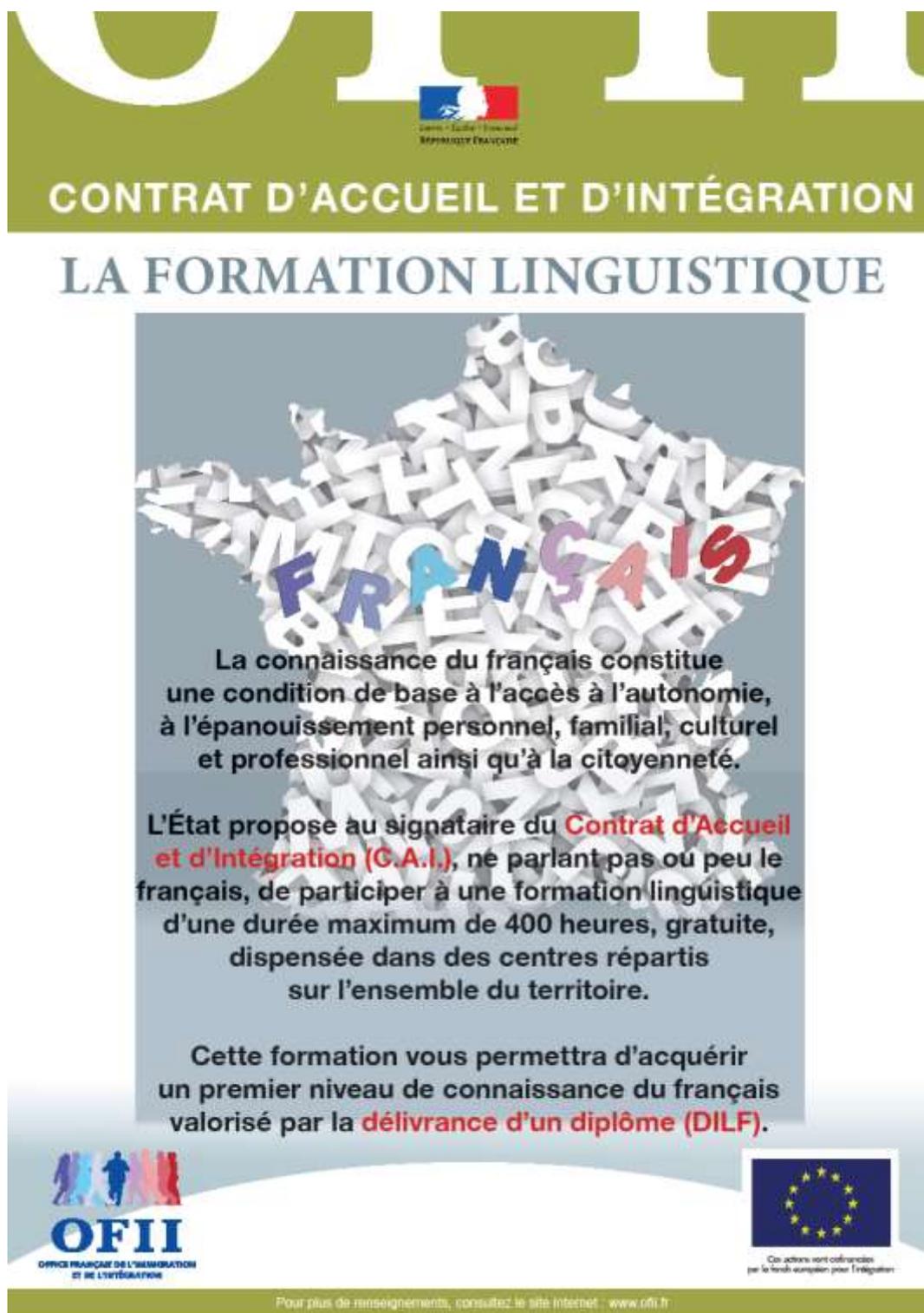
oui, presque toujours

de temps en temps

non

15. Dans quelles situations/avec qui vous utilisez votre langue maternelle ?

A2 : Affiche – La formation linguistique



The poster features a green header with the French flag and the text 'CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION LA FORMATION LINGUISTIQUE'. The central graphic shows a map of France composed of letters, with 'FRANÇAIS' written across it. Below this, three paragraphs describe the benefits and details of the linguistic training program. At the bottom, there are logos for OFII and the European Union, along with a website URL.

CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION
LA FORMATION LINGUISTIQUE

La connaissance du français constitue une condition de base à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement personnel, familial, culturel et professionnel ainsi qu'à la citoyenneté.

L'État propose au signataire du **Contrat d'Accueil et d'Intégration (C.A.I.)**, ne parlant pas ou peu le français, de participer à une formation linguistique d'une durée maximum de 400 heures, gratuite, dispensée dans des centres répartis sur l'ensemble du territoire.

Cette formation vous permettra d'acquérir un premier niveau de connaissance du français valorisé par la **délivrance d'un diplôme (DILF)**.

OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Con actions sont cofinancées par le fonds européen pour l'intégration

Pour plus de renseignements, consultez le site internet : www.ofii.fr